Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260512-DELIB2026097-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-097	Nomenclature 7.5
Promotion touristique, Musique, Chant et Danse – Aménagement de services d'accueil aux itinérants à Pont Trifin : modalités de mise en œuvre	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	28	31

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le six mai deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Tugdual BRABAN

EXPOSE :
Le Conseil communautaire du 17 avril 2025 et le Conseil municipal de Spézet du 13 mai 2025 ont validé la mise en œuvre du Contrat de Canal 2025 – 2028 et son plan d'actions et de financement prévisionnel.
Le Contrat de Canal 2025 – 2028 prévoit l'aménagement de services d'accueils aux itinérants sur le site de Pont Trifin.

L'ADEME, à travers son appel à projets « Développer le vélotourisme » (Axe 2 : implanter des aires de services le long des itinéraires) et la Destination Cœur de Bretagne pourraient financer jusqu'à 80 % du projet.

Conformément au plan d'actions et au plan de financement prévisionnel du Contrat de Canal, la CCHC se charge de déposer les dossiers de demande de subvention à l'ADEME et à la Destination Cœur de Bretagne, de régler les factures et de demander le versement des subventions. Après perception des subventions, le reste à charge sera facturé à la commune de Spézet.

Pour ce faire, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est nécessaire puisque la commune est propriétaire du domaine public faisant l'objet de ces aménagements.

La commune de Spézet demandera ensuite une participation financière aux communes de Landeleau et de Cléden-Poher tel que le prévoit le Contrat de Canal.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260512-DELIB2026097-DE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
1 table de pique-nique couverte	1700,10 €	Commune de Spézet (6,67 %)	2 555,49 €
8 arceaux vélos	853,20 €	Commune de Landeleau (6,67 %)	2 555,49 €
Bungalow sanitaire	32 223 €	Commune de Cléden-Poher (6,67 %)	2 555,49 €
Raccordement eau	1 979,81 €	ADEME (44,11%)	16 908,40 €
Raccordement électricité	416,67 €	Destination Cœur de Bretagne (35,89 %)	13 757,48 €
1 fontaine à eau	1 159,58 €		
TOTAL	**38 332,36 €**	**TOTAL**	**38 332,36 €**

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 mai 2026,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Spézet et la CCHC,***
- ***a autorisé la Présidente à signer tout document relatif à ladite convention.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 12 mai 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN



Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260512-DELIB2026097-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON	X		
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU	X		
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ		X	Pouvoir à Erwan BRIAND
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA	X		
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM	X		
Xavier YANNOU		X	Pouvoir à Hélène PAUGAM
François LE CLECH	X		
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL		X	Pouvoir à Anne-Marie DUIGOU
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU	X		

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260512-DELIB2026097-DE